



Le SÉGUR pour tous vient à peine d'être agréé que les départements demandent déjà le gel de son application, car ils ne peuvent pas le financer. Pourtant, 600 millions d'euros sont budgétés, tous financeurs confondus (État, Sécurité Sociale, financeurs), selon la DGCS.

AXESS semble découvrir :

- La réalité de ses adhérents et de ses salariés.
- Que les financeurs peuvent ne pas respecter leurs engagements.

Les employeurs doivent :

- Assumer leurs responsabilités et agir sans délai contre le refus des départements et d'autres financeurs de ne pas verser aux "exclus" du SEGUR le financement qu'ils ont reçu de l'État.
- Assumer leurs responsabilités et arrêter de se réfugier derrière « la condition suspensive de financement » qu'ils imposent dans chaque négociation salariale.

Il est inacceptable que les salariés soient privés de leurs droits légitimes.

La CFE-CGC Santé, Médecine et Action Sociale rappelle :

- Que si les départements ou d'autres financeurs ne paient pas ce qui a été négocié et agréé, les employeurs ont la capacité juridique de contester « la condition suspensive de financement » auprès des préfets et des tribunaux.
- Que nous invitons tous les délégués syndicaux à interpeller dès aujourd'hui les employeurs dans les CSE pour s'assurer que le SÉGUR pour TOUS soit effectivement versé à TOUS.

Soyez assurés du soutien du syndicat CFE-CGC SMS dans les démarches que vous souhaitez engager pour défendre l'intérêt de vos collègues.

Pour plus d'informations ou pour nous contacter, rendez-vous sur la page contact du site [smscfecgc.com](https://www.smscfecgc.com).

